



Les installations privées de distribution de carburant sont soumises en fonction de leurs stockages et de leurs débits annuels à des contrôles réglementaires et à des opérations obligatoires.

Contrôles du système de détection de fuite de cuve tous les 5 ans.

Contrôles de l'étanchéité de la cuve et des canalisations tous les 10 ans.

Contrôles ICPE de l'installation tous les 5 ans.

Nettoyage du séparateur d'hydrocarbure 1 fois par an minimum.

Contrôles de la date de validité des flexibles (remplacement tous les 6 ans)

Les contrôles des moyens de lutte contre l'incendie et le contrôle des installations électrique sont aussi des opérations obligatoires.

Contrôles du détecteur de fuite de la cuve.

Les contrôles consistent :

A vérifier la position du bac tampon

A vérifier le niveau du liquide inter-paroi

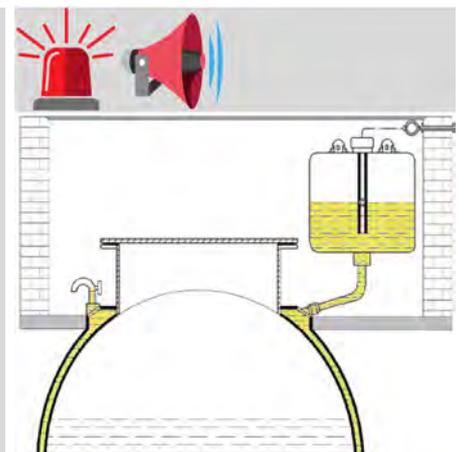
A vérifier l'état et la concentration du liquide inter-paroi

A vérifier l'état de la conduite entre le bac tampon et le raccord de la double paroi.

A vérifier la sonde du bac tampon

A vérifier l'alimentation électrique des alarmes

A tester les alarmes visuelle et sonore





Contrôles de l'étanchéité de la cuve et des canalisations

Deux méthodes sont utilisées :

Le contrôle acoustique, qui consiste à introduire dans la cuve remplie d'une faible quantité de produit, deux capteurs ultrasonores reliés à l'appareil de mesure, puis de créer une dépression. A l'issue d'un temps déterminé, un contrôle est effectué et un rapport de contrôle est établi.

Le contrôle hydraulique, qui consiste à relier une canalisation, préalablement isolée, à un appareil de mesure puis à créer une surpression. A l'issue d'un temps déterminé, un contrôle est effectué et un rapport de contrôle est établi.

Contrôles ICPE de l'installation

- Contrôle de la présence du récépissé de déclaration ICPE
- Contrôle du type de classement ICPE au regard du volume annuel des produits
- Contrôle de la présence et de la conformité des documents administratifs
- Contrôle des attestations obligatoires et mise à jour des registres de suivi
- Contrôle de la réalisation des épreuves quinquennales et décennales
- Contrôle de la présence des consignes de sécurité, d'exploitation et d'entretien
- Contrôle du respect des règles d'implantation (distances minimums)
- Contrôle de la présence opérationnelle des moyens de lutte contre l'incendie
- Contrôle de la conformité des rétentions, aires de distribution et de dépotage
- Contrôle de la conformité des réservoirs et des détecteurs de fuite
- Contrôle de la conformité des canalisations, des événements et de la RV1/2
- Contrôle de la conformité des organes de coupure générale électrique *



* liste non exhaustive



Nettoyage du séparateur d'hydrocarbure

Ce nettoyage consiste à enlever l'intégralité des liquides et des solides présent dans le séparateur, avant que la quantité de déchets (hydrocarbures et boues) ne soit trop importante pour permettre la réutilisation de l'eau interstitielle.

- L'opération est réalisée par un personnel spécialisé et consiste :
- à un pompage des déchets par un camion hydrocureur
 - au nettoyage sous pression du filtre coalescent
 - au lavage de l'obturateur (flotteur et clapet)
 - au lavage des sondes des détecteurs
 - au contrôle du fonctionnement du séparateur et des alarmes

Les déchets (hydrocarbures et boues) sont évacués et traités par destruction.

Remplacement des flexibles

- Les flexibles doivent être conformes aux normes en vigueur
- Les flexibles doivent être entretenus en bon état de fonctionnement
- Les flexibles autres que ceux présentant une grande longueur et destinés au transvasement de gazole doivent être équipés de dispositifs de manière à ce qu'ils ne traînent pas sur l'aire de distribution
- Les flexibles doivent être changés après toute dégradation
- Les flexibles sont à remplacer au plus tard six ans après leur date de fabrication
- Les rapports d'entretien des flexibles doivent être tenus à jour

